



ARRETE MUNICIPAL N° 25/2024
INTERDICTION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
RUE DE L'ABREUVOIR

Le Maire d'ATTICHES ;
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;
Vu la demande d'arrêté présentée par M. Jannick POTIEZ, domicilié 9 Rue de Tourmignies à Attiches, afin de fermer la rue de l'abreuvoir à l'occasion de la « Fête des Voisins » organisée par l'ensemble des riverains du Petit Attiches, le samedi 8 Juin 2024 à partir de 19H00 Rue de l'Abreuvoir.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la « Fête des voisins » le samedi 8 Juin 2024, à partir de 15H00, la circulation des véhicules, de toute nature, sera interdite dans la Rue de l'Abreuvoir et ce jusqu'à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : Afin d'éviter tout incident, cette interdiction provisoire de circulation sera matérialisée par des barrières installées à chaque extrémité de la rue de l'Abreuvoir.

ARTICLE 4 :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Phalempin
- Monsieur l'Agent de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'Attiches

Sont chargés, chacun en ce qui la, le ou les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ATTICHES, le 07 MAI 2024
Le Maire,
Luc FOUTRY